

4TA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025
24 È 25 DI LUGLIU DI U 2025

4ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
24 ET 25 JUILLET 2025

2025 / E4 /042

**REPONSE DE MONSIEUR GUY ARMANET A LA QUESTION DEPOSEE PAR
MONSIEUR JEAN-MARTIN MONDOLONI AU NOM DU GROUPE UN
SOFFIU NOVU**

OBJET : infrastructures de gestion des déchets dans le cadre de la mise en œuvre du PTPGD

Je vous remercie Madame la Présidente,

Ce qui nous oppose souvent mais qui se vérifie à chaque fois que l'on est ici présents dans cet hémicycle, et c'est la politique certainement qui nous appelle à avoir des points divergents sur les sujets, mais encore plus divergents lorsque ce sont des propos qui ont été tenus et qui par ailleurs ne correspondent pas tout à fait à la réalité.

Quoi qu'il en soit, je vais vous répondre de la manière la plus directe, étant donné que je l'ai toujours fait et que je continuerai de le faire. Nous nous sommes effectivement rencontrés, et je vous remercie pour votre question, mais nous nous sommes rencontrés dans le cadre du suivi du plan, la commission de CCES.

Cette commission qui s'est tenue à Bastia a permis non seulement de consolider les volumétries que nous avions préalablement définies dans le plan, elles nous ont permis aussi d'avoir un débat beaucoup plus général, vous l'avez évoqué, et dans votre question il y a trois points auxquels je vais répondre très précisément.

Comme à chaque fois dans ce genre de réunion, le CTV de Monte s'est invité à la discussion et j'ai pris une position qui est toujours la même et qui est constante en la matière et qui a notamment été rappelée dans le communiqué de presse qui expliquait les raisons de notre absence à la cérémonie de pose de la première pierre, qui en fait ne s'est pas tenue pour diverses problématiques.

Alors oui, le plan territorial de prévention de gestion de déchets de la Corse, le PTPGD, approuvé le 24 juillet 2024, prévoit certes la possibilité de créer un tel centre, je le rappelle, indispensable pour sortir de la logique du tout enfouissement, que vous avez rappelé, et respecter les objectifs posés par la loi française et européenne en la matière. Donc il n'y a pas de discussion sur le sujet. Et je vais un pas plus loin, toujours dans le même axe, ce centre doit nous permettre de détourner près de 60 000 tonnes de déchets de nos centres d'enfouissement et de les valoriser en Corse. Deuxième point très important, je le réaffirme ici.

Mais le plan prévoit également tant en son principe qu'en son dimensionnement, que cette création doit être intégrée dans une mise en œuvre globale, c'est ce que j'ai appelé au CCES.

Nous avons appelé de nos vœux que cette politique globale qui prévoit plusieurs sous-chapitres soit intégrée et prise en compte, non seulement par le SYVADEC mais par l'État. Je les rappelle brièvement : diminution des entrants, soutien à l'économie circulaire, priorité donnée au tri à la source, le juste dimensionnement du centre de tri, la création de centres territorialisés des déchets résiduels non polluants, et notamment la création d'un nouveau centre tel que celui de Palasca, la définition partagée d'une trajectoire budgétaire soutenable tant pour les intercommunalités que pour les citoyens.

Et aujourd'hui ce n'est pas le cas puisque, après Monte, le coût va continuer d'augmenter, et ce sont les services du SYVADEC qui donnent ces chiffres, de 3 % par an, après l'ouverture du centre.

Donc vous l'avez compris, nous avons défini une priorité dans le plan. Elle se met en œuvre, mais il reste quand même un bout de chemin à parcourir et par le SYVADEC et par l'État.

D'ailleurs à cet effet la Collectivité de Corse a également proposé, par exemple le 23 janvier 2023, lors d'une réunion en préfecture, et je l'ai rappelé au CCES, entre toutes les parties, un conventionnement avec le SYVADEC pour assurer la cohérence des choix faits par celui-ci par rapport au PTPGD, ceci sans préjudice d'une éventuelle évolution de la gouvernance en matière de gestion des déchets. On avait été loin dans les propositions qu'on avait faites. Aucune réponse ne nous a été fournie à ce jour, ni l'État, ni le SYVADEC. Dont acte, on continue d'avancer sur le sujet.

D'ailleurs, permettez-moi aussi de rappeler, et je l'ai dit aussi en CCES, les derniers exemples en date, dont la proposition faite par l'État de déduire la part de financement du centre de tri de Monte, assurée par le PTIC, soit 35,9 millions d'euros, à la Collectivité de Corse, alors même que celle-ci n'a pas été associée à sa définition. Vous l'avouerez, il y a quelque chose qui ne fonctionne pas.

On ne peut pas nous dire d'un côté « vous ne participez pas au financement de Monte », et l'État nous dire derrière, « tout compte fait, vous allez y participer puisque l'on va récupérer sur le PTIC la somme que l'on a investie pour vous, au niveau de Monte ». Donc on est toujours devant la politique du fait accompli. C'est gênant.

Et cette politique du fait accompli n'est pas acceptable, ni sur la forme, ni sur le fond. Le Conseil exécutif de Corse appelle l'ensemble des parties à revenir à de plus justes positions, et notamment sur le centre de Monte, et on appelle de nos vœux de pouvoir se retrouver pour continuer d'échanger sur le sujet.

Et enfin, je terminerai en vous disant qu'on sera extrêmement attentifs, notamment sur la partie rivière Golu, et sur les terres agricoles qui sont autour, et on restera fortement impliqués quant au devenir de cet endroit. C'est le premier point.

Sur la valorisation énergétique, on a évoqué bien évidemment le fait que, et conformément à sa délibération de son conseil d'administration en date du 12 avril 2023, l'Office de l'environnement de la Corse pilote une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage visant à déterminer les possibilités de création d'une filière énergétique associant la biomasse issue des activités forestières et des CSR produits en Corse. Il y a en effet une double urgence à mener cette action. Certains financements européens et étatiques soutenant le projet public de ce type ne seront plus disponibles au 15 septembre 2025.

Donc oui, on est dans l'urgence, oui, le rapport que j'ai présenté à la CCES atteste d'un accompagnement par notre AMO, le groupe ANTEA, en phase de finalisation, et nous serons à même probablement de présenter quelque chose de construit sur le sujet.

Néanmoins, nous entendons et quelquefois partageons les oppositions, les craintes, les interrogations à ce type de valorisation, et on en est tous bien conscients. Mais on rappellera aussi que cette obligation, elle est imposée par les textes, et qu'on n'y échappera pas, puisque nous devons effectivement nous acquitter de ce qu'il y aura à faire.

Je terminerai sur le dernier point qui est le CTV d'Aiacciu, mais deux mots pour en terminer. Ce projet sera porté sous le couvert d'une SPL, qui sera en charge en sa qualité de concessionnaire de l'ensemble de l'opération. Elle associera intercommunalités et communes d'accueil, sous le couvert d'une SPL, je le redis, et enfin, ce sont bien évidemment les objectifs d'assurer la valorisation énergétique de 70 % des déchets.

Nous avons donc aujourd'hui un projet qui est ficelé, et il est important de préciser que les compensations financières des coûts de production accordées par la commission de régulation de l'énergie, la CRE, au projet de production d'électricité en zone non interconnectée (ZNI), font état d'un équilibre financier, voire d'un exercice bénéficiaire sur 30 ans. La CRE garantit donc aujourd'hui un achat d'électricité à 280 euros le kilowatt, qui nous fera être dans cette disposition-là, excédentaire, le laps du temps du projet, c'est-à-dire 25 ou 30 ans.

Sur le CTV d'Aiacciu, par le biais de la question que vous me posez, vous avez écrit que nous souhaitions être associés ardemment au projet, ce sont les propos que vous écrivez dans la présentation. J'ai envie de vous dire, oui, bien sûr, on souhaite être associés, mais je rappellerai en toute modestie que concernant ce projet du CTV d'Aiacciu, nous considérons qu'avec

l'organisation du comité de pilotage qui s'est tenu le 18 juin entre l'État et la Capa, sans avoir associé la Collectivité de Corse et l'Office de l'Environnement, le compte n'y est pas.

Je ne sais pas comment nous devons traduire ce manque de concertation ou ce manque d'invitation, mais sinon, un manque de confiance ou un manque de volonté de concertation, qui nous appelle à émettre des réserves sur le déroulé du projet, même s'il est inscrit au plan, je me dois de le rappeler, c'est un ou deux centres de tri et le plan fixe la règle et on n'y déroge pas.

Mais je considère que dans la manière dont on s'y est pris, cela pose une incompréhension forte et je pense que l'approche n'est pas la bonne. Et je vous le dis très tranquillement, le compte n'y est pas et il n'y aura pas de Monte 2.

Nous n'allons pas revivre ce que nous avons vécu, et d'ailleurs je crois même que la personne qui m'a interpellé au CCES évoquait une certaine cacophonie, mais lorsqu'on parle de cacophonie, essayons de ne pas entretenir de choses qui pourraient être compliquées à gérer par la suite et par vous et par nous. D'ailleurs, je me ferai écho d'un courrier du préfet en date du 25 juin qui nous a alertés sur la saturation prévisible des capacités d'enfouissement en Corse du Sud à l'horizon 2031. L'installation de Vighjanellu ne disposera à cette échéance que d'une capacité d'accueil de 25 000 tonnes.

Donc avant d'aller un pas plus loin et de projeter un autre centre de tri, le préfet nous dit qu'il faudrait envisager peut-être un autre centre d'enfouissement de petite capacité, mais qu'il faudrait se mettre au travail pour y arriver. Et enfin, en toute modestie aussi, je rappellerai que si on considère que Monte c'est 100 000 tonnes, que la valorisation c'est 30 000 tonnes, si je fais la simple addition, on va se retrouver autour de 130 000 tonnes, et aujourd'hui on a une production de déchets en Corse de 143 000 tonnes. Donc il faudra peut-être étudier les choses, il faudra les mesurer, il faudra les poser, on va certainement parler de plus petites unités avec un flux entrant différent, mais quoi qu'il en soit cela se fera sur les bases d'une discussion saine et apaisée à tous les niveaux.

Nous avons construit un plan, nous souhaitons le mettre en route et c'est ce que nous faisons, sans aucune ambiguïté, mais nous demandons à avoir aussi la possibilité de participer à ce genre de choses et d'essayer de le construire.

Je ne serai pas bien plus long, juste un rappel sur les tonnages de la CCES, parce que c'était quand même l'objet du rapport, c'est 215 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés que l'on produit aujourd'hui, 81 890 tonnes de DAE et 162 000 tonnes de DBTP. Juste ces quelques chiffres-là pour terminer mes propos.

Je vous remercie.